



**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC**  
Département politique d'emploi et de rémunération,  
Développement des compétences  
Service des concours, des examens professionnels  
Et des projets spécifiques (DHEC61).  
Tel : 01.58.50.34.24  
Mail : concours@caissedesdepots.fr

## **Avis relatif à l'accès des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des secrétaires d'administration de classe normale relevant de la Caisse des dépôts et consignations**

Un emploi est offert, au titre de l'année 2022, aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) pour l'accès au corps des secrétaires d'administration (classe normale) relevant de la CDC (modalités prévues par le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés).

Le poste proposé est celui de **Chargé(e) d'applications (H/F) est localisé à Bordeaux** pour la Direction des Systèmes d'information.

Le poste proposé se situe au sein du pôle en charge de l'affiliation automatique, immatriculation et validation des titulaires, qui assure la maîtrise d'ouvrage des applications d'affiliations des agents de la CNRACL et de l'Immatriculations pour les principaux fonds de retraite gérés par la Direction des politiques sociales (DPS), de la réception et traitement de la déclaration de la CNRACL et du RAFFP, et de la gestion du Compte Individuel Retraite (CIR) du RAFFP, des Déclarations de cotisations pour les principaux fonds gérés par la DPS et des validations de titulaire pour la CNRACL.

L'avis de recrutement sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations à l'adresse suivante : <https://www.caissedesdepots.fr/recrutement/nous-rejoindre>

Il sera également mis en ligne sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/travailleurs-handicapes/avis-de-recrutement-travailleurs-handicapes>.

### **Le dossier de candidature comprend impérativement :**

- **le formulaire d'inscription**, dûment rempli, daté et signé, ou complété par voie électronique ;
- **une copie de tout document** permettant de justifier l'appartenance à l'une des catégories mentionnées à l'article L. 5212-13 du code du travail. **Les candidats devront indiquer au titre de quel alinéa ils sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.**

5212-13 du code du travail ;

- **le dernier arrêté** justifiant du corps et du grade actuels du candidat ;
- **un état des services** permettant de justifier des 4 années de service public nécessaires pour prétendre à ces postes ;
- **un curriculum vitae** ;
- **un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)**.

Conformément aux dispositions du décret n°2020-523 du 4 mai 2020, les candidats en situation de handicap sollicitant un aménagement d'épreuve devront transmettre au service organisateur, par mail, courrier ou versement au dossier d'inscription électronique, au plus tard le **4 novembre 2021**, un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le candidat devra, attester qu'il bénéficie de l'obligation d'emploi instituée par l'article L. 5212-2 du code du travail, à savoir :

- Travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées mentionnée à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles ;
- Victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- Titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- Bénéficiaires mentionnés à l'article L. 241-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre OU bénéficiaires mentionnés aux articles L. 241-3 et L. 241-4 du même code ;
- Titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- Les titulaires de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité" définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

## Les modalités d'inscriptions :

a) **par voie électronique** sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations : <https://www.caissedesdepots.fr/recrutement/nous-rejoindre>

Rubrique : « recrutement catégorie B - modalités dérogatoires ».

La procédure d'inscription par internet se déroule comme suit :

- Le candidat se connecte au service électronique d'inscription.
- Il prend connaissance des éléments informatifs relatifs à la voie de recrutement : cette étape est absolument nécessaire pour mener à bien les suivantes.
- Il indique ensuite son identité ainsi que les différents renseignements nécessaires à la constitution de son dossier.
- Il poursuit sa demande d'inscription : un écran informatif présente de façon récapitulative les données saisies. Le candidat vérifie les données.
- **Puis il procède à la validation de son inscription. Un numéro d'inscription et de certificat d'internaute lui sont attribués.**
- **Important : le candidat procède alors IMPERATIVEMENT à la validation de son inscription**
- **C'est à partir de cette étape, et uniquement de celle-ci, que le candidat dépose l'ensemble des éléments constitutifs du dossier d'inscription ainsi que, le cas échéant, son certificat médical précisant l'aménagement de l'épreuve nécessaire, et son dossier de RAEP (1,5 Mo maximum).**
- Un écran informatif indique au candidat la possibilité d'imprimer ou d'enregistrer son formulaire d'inscription. Cette étape témoigne ainsi de la finalisation de l'inscription par le candidat.

Une fois le formulaire d'inscription validé par le candidat, celui-ci ne pourra plus être modifié en ligne mais seulement complété, par courrier recommandé avec accusé de réception, de(s) pièce(s) jointe(s) manquante(s) jusqu'à la clôture des inscriptions.

Les dates et heures sont fixées comme suit :

Ouverture du serveur et début des inscriptions électroniques	<b>Lundi 4 octobre 2021</b> à 12 heures (heure de Paris)
Date et heure limite des inscriptions et fermeture du serveur	<b>Jeudi 4 novembre 2021</b> à 12 heures (heure de Paris)

**IMPORTANT :** Pour que la candidature par voie électronique soit considérée comme valable, le candidat **doit impérativement procéder à la VALIDATION de son inscription** sur le service électronique dans le délai de rigueur soit **au plus tard le jeudi 4 novembre 2021 (12h00 – heure de Paris)**. **Toute inscription non validée par le candidat ne sera pas traitée**

Pour que son inscription soit complète, le candidat admissible doit aussi avoir déposé son dossier de RAEP au plus tard le jeudi 4 novembre 2021 (12h00 – heure de Paris).

b) **par courrier :**

Pour les candidats qui ne peuvent pas s'inscrire par voie électronique uniquement, un dossier

de candidature peut être téléchargé :

- sur le site internet de la CDC : <https://www.caissedesdepots.fr/recrutement/nous-rejoindre> choisir la rubrique « recrutement catégorie B - modalités dérogatoires »
- ou sur le site intranet de la CDC [https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1\\_39941/les-concours-en-detail](https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1_39941/les-concours-en-detail) choisir la rubrique : « recrutement pour la catégorie B »
- ou encore : obtenu par courrier : la demande est à adresser en recommandé, à partir du 4 octobre 2021 à 12H00 (cachet de la poste faisant foi) à :

Caisse des dépôts et consignations  
Service des concours, des examens professionnels  
et des projets spécifiques – DHEC61  
17 avenue Pierre Mendès France  
75914 Paris Cedex 13

Le dossier de candidature dûment complété doit être intégralement retourné par voie postale, à l'adresse ci-dessus, en recommandé avec avis de réception au tarif en vigueur au plus tard à la date de clôture des inscriptions soit le 4 novembre 2021 (le cachet de la poste faisant foi).

Passé ce délai, aucune demande de dossier d'inscription ne sera acceptée.

**Les dossiers adressés par voie postale sans respecter l'exigence du recommandé avec avis de réception seront rejetés.**

**Tout courrier ou dossier de candidature, adressé par voie électronique ou par voie postale en recommandé avec avis de réception, incomplet ou envoyé hors délai, sera rejeté.**

**Le dossier de RAEP seul ne constitue pas un dossier de candidature.**

La composition du jury fera ultérieurement l'objet d'un arrêté du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

#### **Examen des dossiers et procédure de sélection :**

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission qui effectuera une première sélection des dossiers de candidature.

La commission auditionnera les candidats sélectionnés au cours d'un entretien d'une durée de 45 minutes au plus, sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé de 10 minutes au plus du candidat sur son parcours professionnel. La commission apprécie la motivation, le parcours professionnel et la capacité du candidat à occuper les fonctions de niveau supérieur ou de catégorie supérieure que recouvrent les missions du corps dans lequel il a vocation à être détaché puis, le cas échéant, intégré.

L'audition des candidats retenus par la commission, se déroulera à Paris, à partir du **lundi 13 décembre 2021**.

La liste des candidats retenus à l'issue de l'entretien sera publiée fin 2021 sur le site de la Caisse des dépôts et consignations.

### **Modalités de formation**

Les candidats retenus suivront un parcours de formation en interne défini en lien avec le référent handicap au regard des missions de l'emploi proposé et des compétences requises.

### **Prise de fonctions**

La prise de fonctions est fixée au 14 mars 2022.